



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

**de la Commission permanente  
de la santé et des services sociaux**

**Le mercredi 26 octobre 2016 — Vol. 44 N° 126**

Élection à la présidence

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

|  |           |
|--|-----------|
| Débats de l'Assemblée                            | 145,00 \$ |
| Débats de toutes les commissions parlementaires  | 500,00 \$ |
| Pour une commission parlementaire en particulier | 100,00 \$ |
| Index (une session, Assemblée et commissions)    | 30,00 \$  |

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
**[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)**

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de la santé et des services sociaux**

**Le mercredi 26 octobre 2016 — Vol. 44 N° 126**

**Table des matières**

Élection du président, M. Richard Merlini

1

**Intervenants**

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée

Mme Monique Sauvé

M. Richard Merlini

Mme Véronique Hivon

M. Marc Picard



Le mercredi 26 octobre 2016 — Vol. 44 N° 126

**Élection à la présidence**

*(Dix-sept heures cinquante et une minutes)*

**Le Président (M. Chagnon) :** Alors, après avoir constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de la santé et des services sociaux ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence de sa commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement. Selon l'article 135 du règlement, le président de chaque commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection du président, M. Richard Merlini**

Je suis prêt à recevoir des candidatures. Oui, Mme la députée...

**Mme Sauvé :** De Fabre.

**Le Président (M. Chagnon) :** ...de Fabre. J'avais «Sauvé» dans la tête, mais ça ne marchait pas, mon affaire.

**Mme Sauvé :** M. le Président, je propose la motion suivante :

«Que le député de La Prairie soit élu président de la Commission de la santé et des services sociaux.»

**Le Président (M. Chagnon) :** Est-ce que le député de La Prairie accepte d'être mis en nomination?

**M. Merlini :** Oui.

**Le Président (M. Chagnon) :** Ah bon! Ça va être moins long. Et est-ce que les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement sont favorables à cette proposition?

**Une voix :** Oui, favorables.

**Le Président (M. Chagnon) :** Oui? Vous êtes sûrs?

**Des voix :** Très sûrs.

**Le Président (M. Chagnon) :** O.K. Est-ce que les membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle sont aussi favorables à cette proposition?

**Mme Hivon :** O.K.

**Des voix :** Ha, ha, ha!

**Mme Hivon :** On voulait qu'il y ait un suspense, là.

**Le Président (M. Chagnon) :** Qu'il y ait un peu de suspense, oui. C'est sûr.

**Mme Hivon :** Un deuxième tour. On est habitués à ça.

**Le Président (M. Chagnon) :** Oui. On peut faire un deuxième tour. Et est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition vous agréé?

**M. Picard :** M. le Président, le député de La Prairie m'a convaincu tout à l'heure dans l'antichambre, donc je suis d'accord.

**Des voix :** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Chagnon) :** On ne veut pas tout connaître. Pas plus de détails, s'il vous plaît.

Alors, je déclare donc le député de La Prairie élu président de la Commission de la santé et des services sociaux et je lui souhaite bonne chance dans ses travaux.

Et je lève la séance sine die, puisqu'elle a accompli son mandat.

*(Fin de la séance à 17 h 53)*